



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 95328

## Texte de la question

Mme Nathalie Chabanne appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le phénomène de iatrogénie médicamenteuse, notamment chez les personnes âgées. Bien qu'il soit difficile de connaître avec précision l'ampleur de ce phénomène, on peut craindre, selon le rapport du professeur Queneau de 1998, que plusieurs milliers de malades décèdent chaque année d'iatrogénie médicamenteuse, dont une fraction serait évitable. Selon une enquête Urcam Poitou-Charentes, plus de 12 % d'hospitalisations se révèlent être des EIM (événements indésirables médicamenteux), tandis que la part des accidents évitables s'élève elle à 20 %. Par ailleurs, l'ARS Île-de-France confirmait dans une enquête menée en 2014 que seule une faible proportion d'EHPAD a mis en place une procédure de gestion des événements indésirables graves médicamenteux. Cela illustre la nécessité encore actuelle de développer une culture de la gestion des risques dans les établissements n'appartenant pas au secteur sanitaire. Force est de constater que, 18 ans après le rapport Queneau, et ce malgré de nombreuses mises en garde et dénonciations, on continue de mourir en France, dans de semblables proportions, de iatrogénie médicamenteuse. D'autant qu'il n'existe pas, contrairement à d'autres pays comme l'Angleterre par exemple, de base de donnée officielle enregistrant les diagnostics, symptômes et ordonnances. De nombreuses structures recueillant des données épidémiologiques existent mais elles agissent isolément, rendant impossible la centralisation des résultats. Ce dispositif est donc fort coûteux, pour une utilité finalement faible. Il apparaît ainsi nécessaire de réagir concrètement à cette surmédicalisation généralisée, qui frappe tout particulièrement les personnes âgées qui sont les plus vulnérables aux effets indésirables, phénomène préjudiciable tant sur le plan humain que sur le plan économique. Une lutte efficace contre la iatrogénie médicamenteuse permettrait, selon l'Insee, de réduire la dépense de médicaments de 20 % et ainsi réaliser une économie de près de 2 milliards d'euros. Aussi, au vu de ces problématiques et des profits tant humains que financiers que pourraient engendrer une prise de conscience collective accompagnée de mesures efficaces, elle lui demande les intentions du Gouvernement pour enrayer ce phénomène qui perdure inexorablement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Chabanne](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95328

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 avril 2016](#), page 3498

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)